

FICHE
PAYSAGE

CHOIX ET RÉPARTITION DES ESSENCES POUR UN PROJET DE REBOISEMENT

La problématique

COMMENT RÉALISER UN REBOISEMENT,
APRÈS COUPE RASE, MINIMISANT LES
INCIDENCES PAYSAGÈRES NÉGATIVES À
PLUS OU MOINS LONG TERME ?

Le choix des essences et leur implantation
ont **artificialisé** le paysage perçu comme
« naturel ».

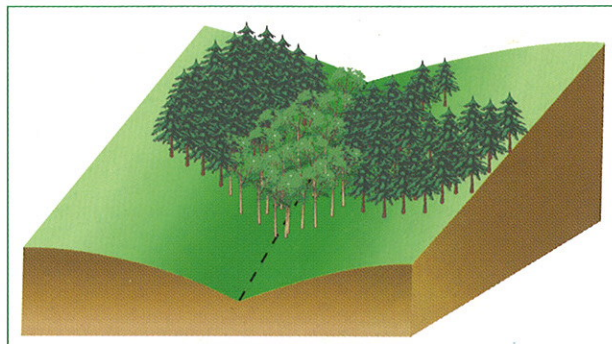


La démarche proposée

- **Rattacher** si possible le reboisement à un peuplement déjà existant pour éviter les boisements en timbre-poste et des effets de mitage.
- Dans le cas d'un mélange, l'objectif assigné à ce mélange doit être parfaitement défini pour optimiser son implantation et sa gestion future.

Un mélange d'essences judicieusement réparties permet de :

- Augmenter la diversité visuelle
- Souligner les variations de relief ou un élément remarquable
- Marquer le changement des saisons
- Réduire l'échelle apparente de la forêt
- Réduire la sensation d'oppression rencontrée dans les vallées étroites boisées
- Atténuer la géométrie de certains équipements (lignes haute-tension, routes...)
- Faire entrer davantage de lumière dans les espaces d'accueil du public.



- Eviter les plantations mono spécifiques sur de très grandes surfaces.



- Donner au reboisement un **aspect naturel**.



- Choisir **des essences principales adaptées aux stations** (voir guide "le choix des essences forestières dans le Morvan") **et aux milieux environnants (couleur, texture...)**.

- L'accompagnement du boisement principal pourra se faire par des **essences indigènes spontanées** comme bouleau, sorbier, châtaignier... judicieusement réparties.

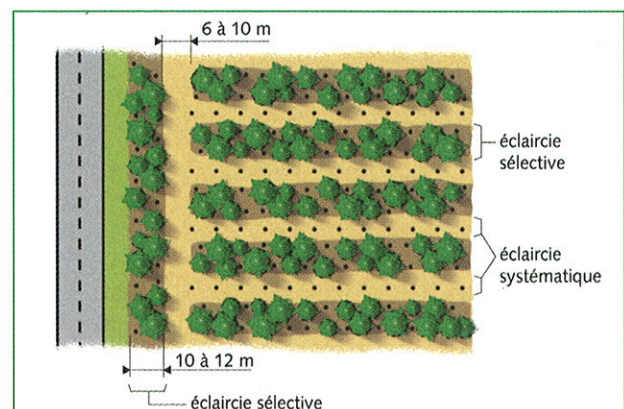


- Les **essences d'accompagnement** doivent si possible, représenter de **5 à 15 % de la surface totale** du projet pour éviter un effet de mitage. **La surface et la forme de chaque bloc** doivent être **adaptées à l'échelle du paysage**. **On ne mélange pas par lignes**. Le mélange pied à pied demande un suivi très rigoureux.



REMARQUES PARTICULIÈRES :

- La densité de plantation doit fluctuer en bordure de route ou de chemin pour éviter plus tard un mur opaque et oppressant.

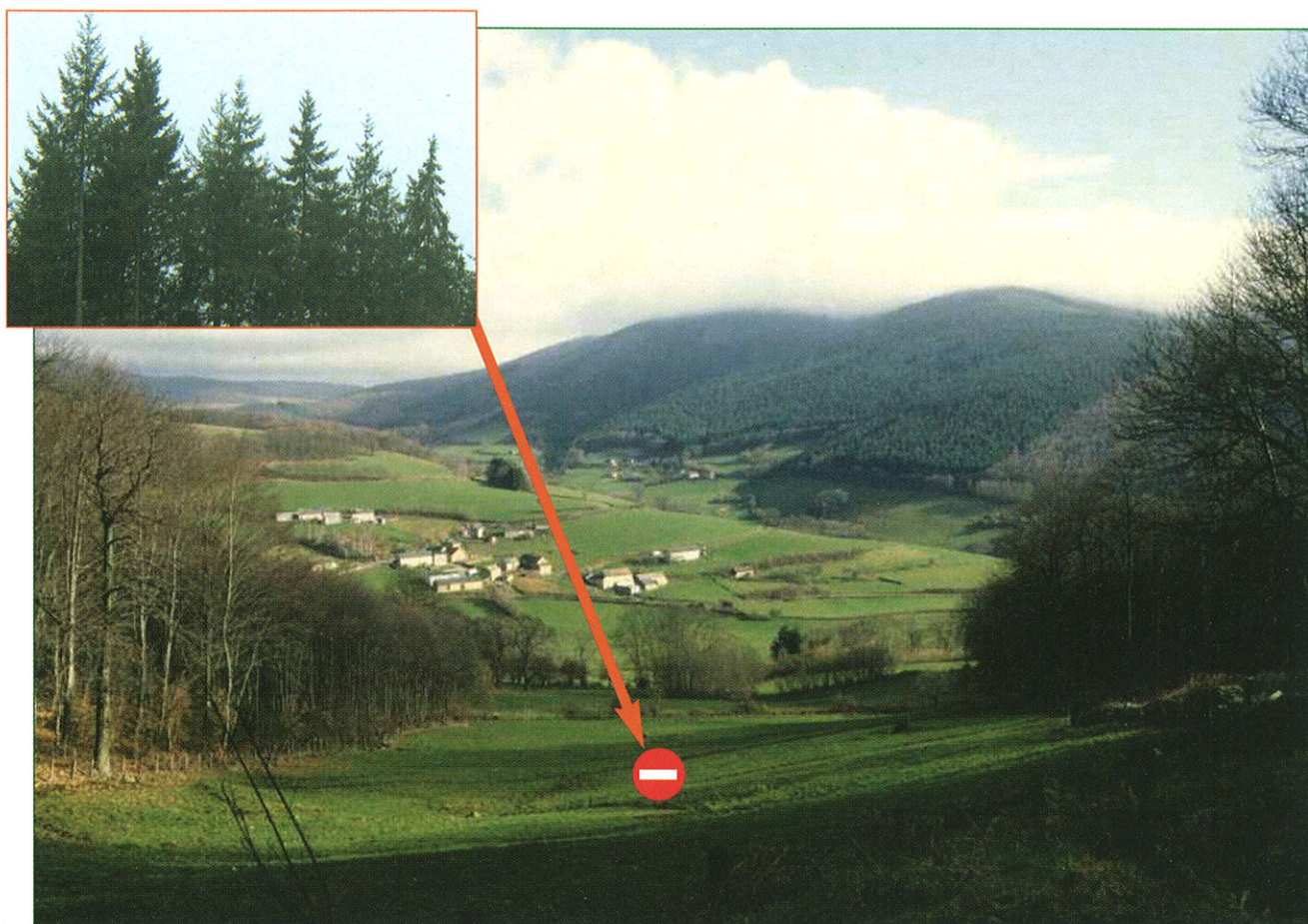




RÉPARTITION DES ESSENCES POUR UN REBOISEMENT



- Eviter de fermer des couloirs visuels par des plantations entre deux lieux de vie.
- Eviter de planter les bords de cours d'eau. Si la plantation est autorisée, on installera uniquement des essences caractéristiques de l'habitat et à au moins 10 m de la rive.
- Dans le cas de plantation sur forte pente, on préférera planter à faible densité. Cette technique permettra de faire moins ressortir les cloisonnements d'exploitation lors de la première éclaircie.



Pour avoir plus d'information sur les techniques présentées et sur les aides financières, vous pouvez contacter :



CRPF

18 bd Eugène Spüller - 21008 DIJON :
Tél. 03 80 53 10 00



Direction territoriale Bourgogne - Champagne-Ardenne
29, rue de Talant - 21000 Dijon
Tél. 03 80 76 98 30



Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc - 58230 Saint Brisson
Tél. 03 86 78 79 00

Partenaire

